

## Introduction à Osiris V2

### Les procédures simples : les chantiers de type A, D et E



#### Guide d'utilisation d'Osiris

Vous souhaitez occuper temporairement la voirie dans le cadre de travaux, d'un déménagement, etc. Afin de faciliter la mobilité de tout usager sur la Région de Bruxelles-Capitale, il est donc nécessaire d'encoder toute demande de chantier dans le logiciel Osiris. En effet, les regrouper au sein d'un même logiciel empêche tout désagrément et préserve la viabilité de la Région.

Afin de vous aider à encoder votre demande de chantier, ce guide vous accompagne pas à pas dans votre compréhension du logiciel Osiris ainsi que son utilisation.

Notez que celui-ci portera uniquement sur la version « simplifiée » d'Osiris qui vous permettra d'encoder les chantiers de type A, D et E.

## Table des matières

<b>Partie 1 : Introduction à Osiris V2 .....</b>	<b>4</b>
A.    Création d'un compte Osiris .....	4
B.    Connexion à un compte .....	7
C.    Réinitialisation du mot de passe.....	8
D.    Présentation du tableau de bord.....	10
<b>Partie 2 : Exemples concrets .....</b>	<b>11</b>
A.    Les différents types de chantiers .....	11
Chantier de type D.....	11
Chantier de type E .....	12
Chantier de type A .....	13
B.    Les exemples concrets : .....	14
<b>Partie 3 : Description des caractéristiques de mon chantier.....</b>	<b>15</b>
A.    Quoi ? .....	16
a.    Quel type de chantier devez-vous réaliser ? .....	16
B.    Quand ? .....	17
a.    Dans quel délai devez-vous encoder votre demande?.....	17
c.    Y a-t-il des jours que vous souhaitez exclure de votre période de chantier ?.....	19
d.    Votre chantier, est-il récurrent ? .....	19
e.    S'agit-il d'une situation dangereuse ? .....	20
f.    Quand voulez-vous réaliser ce chantier ? .....	20
C.    Où ? .....	21
a.    Comment dessiner l'emprise d'un chantier ? .....	21
a)    Emprise automatique basée sur une adresse.....	21
D.    Comment ? .....	24
a.    Êtes-vous éligible à une dispense d'autorisation et de conditions d'exécution ? .....	24
b.    Niveau d'utilisation de la voirie .....	25
c.    Choisir la méthode d'exécution .....	25
E.    Votre chantier, a-t-il un impact sur les utilisateurs de la voirie ? .....	26
F.    Respectez-vous les conditions SIAMU ? .....	26

<b>Partie 4 : Procédure de demande d'exécution d'un chantier.....</b>	<b>28</b>
1. Comment ajouter une coupe de mobilité à votre demande de chantier ? .....	28
2. Comment ajouter un Plan de signalisation à votre demande de chantier ? .....	31
3. Comment envoyer la déclaration d'exécution ? .....	35
4. Comment envoyer un avis flash ? .....	40
5. Comment établir un état des lieux ? (Facultatif).....	44
6. Comment réaliser une demande d'autorisation (modificative/complémentaire) ?.....	47
7. Comment envoyer un avis de démarrage ? .....	51
8. Comment envoyer un terme de phases ? .....	55
9. Comment ajouter une nouvelle phase ?.....	57
<b>Partie 5 : Contact .....</b>	<b>68</b>



## Partie 1 : Introduction à Osiris V2

### A. Création d'un compte Osiris

1. Dans un premier temps, rendez-vous sur le site web suivant : <https://apps.osiris.brussels/>
2. Afin de pouvoir créer votre compte Osiris, sélectionnez « Créer un compte ».

3. Une nouvelle fenêtre s'ouvrira, sur laquelle vous retrouverez alors les conditions générales d'utilisation pour le « Wizard petit chantier ».

Après avoir pris connaissance des conditions générales, et pour autant que ces dernières vous agréent, il vous sera demandé de procéder à l'acceptation de celles-ci.



4. Renseignez vos informations en remplissant les champs obligatoires, ceux-ci sont différenciés grâce aux astérisques (\*) que vous pouvez retrouver à côté de leur dénomination.

Vous devrez aussi choisir si vous êtes un « citoyen » ou un « impétrant non institutionnel ». Par définition, un « impétrant non institutionnel » est une société ou un entrepreneur qui réalise des travaux. Un « citoyen » est quant à lui un particulier.

a. Dans le cas d'un citoyen :



b. Dans le cas d'un impétrant non institutionnel :

Remarque : lors de l'inscription en tant qu'impétrant non institutionnel, il vous faudra absolument encoder votre « numéro d'entreprise » qui est repris sur le site de la BCE (Banque-Carrefour des Entreprises).

The form is a registration page for a non-institutional applicant. It includes the following fields:

- Je suis un : \* (highlighted with an orange box and arrow)
- Impétrant Non Institutionnel (highlighted with an orange box and arrow)
- Nom \* (highlighted with an orange arrow)
- Prénom \* (highlighted with an orange arrow)
- Civilité \* (highlighted with an orange box and arrow)
- Langue \* (highlighted with an orange box and arrow)
- Téléphone \* (highlighted with an orange arrow)
- Gsm (highlighted with an orange arrow)
- Fax (highlighted with an orange arrow)
- Email \* (highlighted with an orange arrow)
- Numéro de registre national (highlighted with an orange arrow)
- Fonction \* (highlighted with an orange arrow)
- Photo (highlighted with an orange box and arrow)
- Sélectionner un fichier (highlighted with an orange box and arrow)
- Suivant (highlighted with an orange box and arrow)

## 5. Une fois vos informations sauvegardées, deux cas se présentent :

- Si vous avez créé un compte « **citoyen** » : vous recevrez un e-mail afin de confirmer la création de votre compte et il ne vous restera plus qu'à vous connecter à Osiris pour introduire votre demande de chantier.

Votre compte citoyen a été créé

💡 Votre compte a été créé ! Un lien d'activation vous a été envoyé sur votre adresse e-mail.

**Continuer**

- Si vous avez créé un compte « **impétrant non institutionnel** » : il vous faudra attendre la validation de votre compte. Une fois celui-ci validé, vous recevrez alors un e-mail contenant un mot de passe afin de pouvoir vous connecter à Osiris.

Création d'une nouvelle organisation

🎉 Félicitations, votre demande d'enregistrement a été réalisée avec succès, veuillez attendre la validation de votre compte et réception de votre mot de passe par le Centre de Compétence Osiris avant de vous connecter à Osiris.

**Continuer**

### B. Connexion à un compte

- Si vous possédez déjà un compte Osiris, rendez-vous à l'adresse suivante : <https://apps.osiris.brussels/>
- Introduisez votre identifiant (= adresse mail) ainsi que votre mot de passe et ensuite sélectionnez le bouton « Se connecter ».

💡 Veuillez introduire votre identifiant et mot de passe

→ **Identifiant**

→ **Mot de passe**

**Se connecter**

S'authentifier (eID, itsme)

### C. Réinitialisation du mot de passe

1. Si vous possédez déjà un compte Osiris, mais vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe. Rendez-vous à l'adresse suivante : <https://apps.osiris.brussels/> et cliquez sur « Mot de passe oublié ».



Veuillez introduire votre identifiant et mot de passe

Identifiant

Mot de passe

Se connecter

S'authentifier (eID, itsme)

Mot de passe oublié · Créer un compte

2. Introduisez votre identifiant (= adresse mail) ainsi que la valeur de contrôle et sélectionnez le bouton « Nouveau mot de passe ». Remarque : en cliquant sur le bouton (a), vous pourrez choisir une nouvelle valeur de contrôle.



Mot de passe oublié

Veuillez introduire votre identifiant et la valeur de contrôle

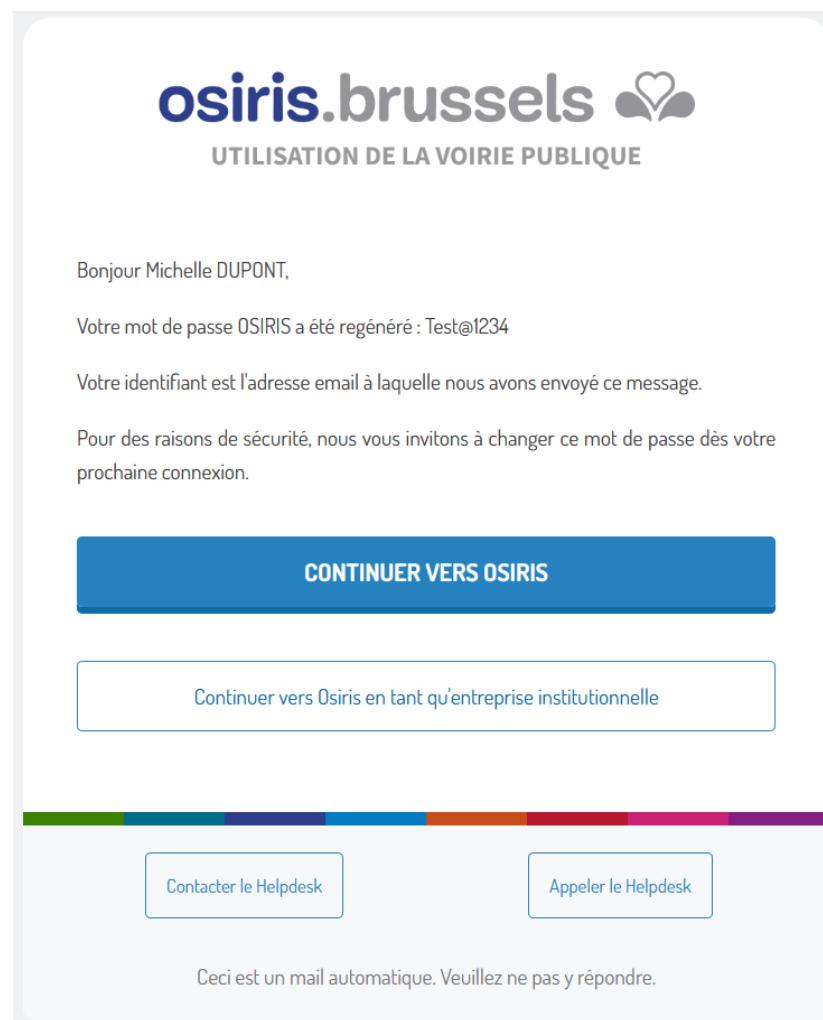
test@test.com

nLzE7!

Nouveau mot de passe

(a)

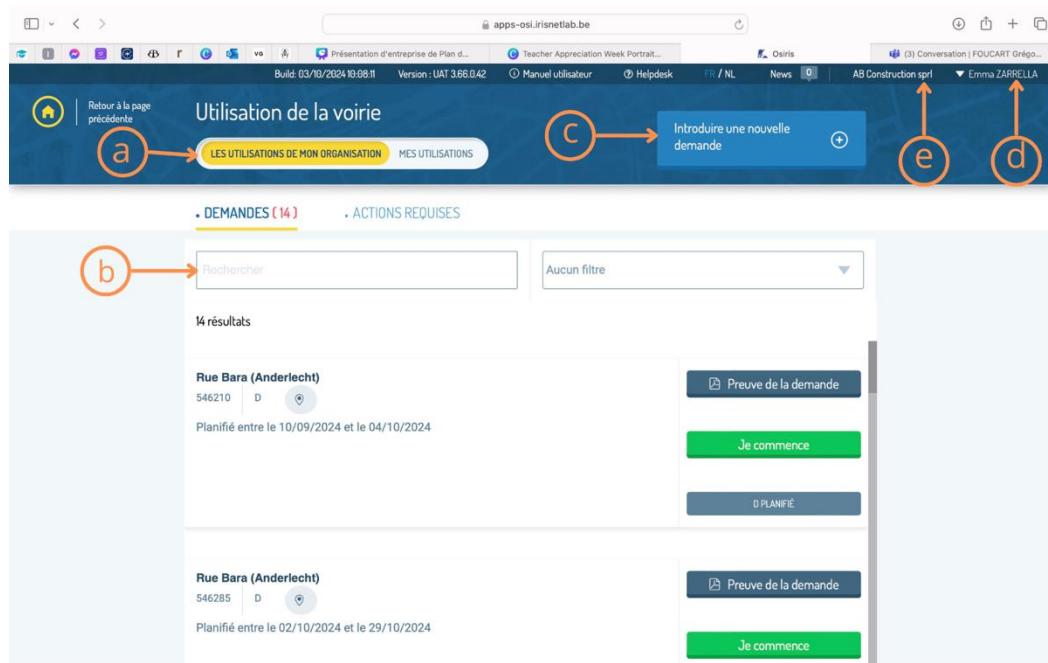
3. Vous recevrez alors un mail d'Osiris contenant votre nouveau mot de passe généré automatiquement. Si vous ne recevez pas de mail directement, pas de panique ! Celui-ci prend généralement quelques minutes avant d'arriver. N'hésitez pas à regarder dans vos « mails indésirables », il se peut que le mail s'y soit glissé. Une fois votre nouveau mot de passe reçu, il ne vous restera plus qu'à vous connecter à votre compte Osiris.





## D. Présentation du tableau de bord

Le tableau de bord est une vue générale des différentes fonctionnalités/informations qui pourraient vous être utiles. Nous allons faire un petit tour des différentes fonctionnalités :



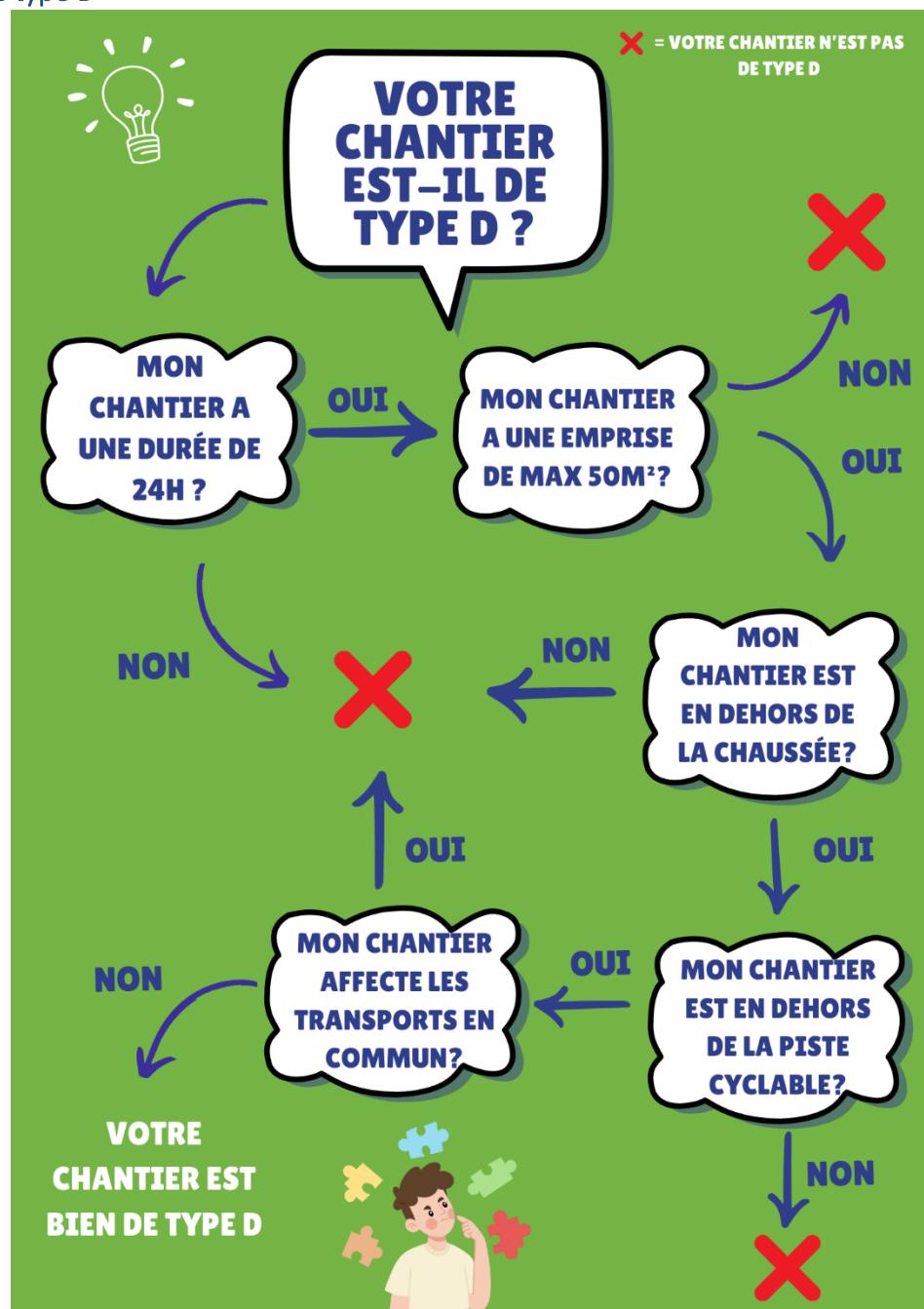
- a) Sous l'onglet « utilisation de mon organisation », vous pourrez retrouver les différentes demandes introduites par toutes les personnes de votre organisation. Cependant, sous l'onglet « mes utilisations », vous trouverez uniquement les demandes introduites par vous-même.**
- b) En sélectionnant le sous-onglet « Demandes », vous verrez donc l'entièreté des demandes introduites.**
- c) Le bouton « Introduire une nouvelle demande », vous permettra d'introduire une nouvelle demande de chantier de façon simplifiée pour les types A, E et D.**
- d) Vous retrouverez le nom de votre organisation.**
- e) C'est à cet endroit que vous pourrez accéder à votre profil où vous pourrez modifier votre organisation, votre mot de passe, consulter vos documents, etc.**



## Partie 2 : Exemples concrets

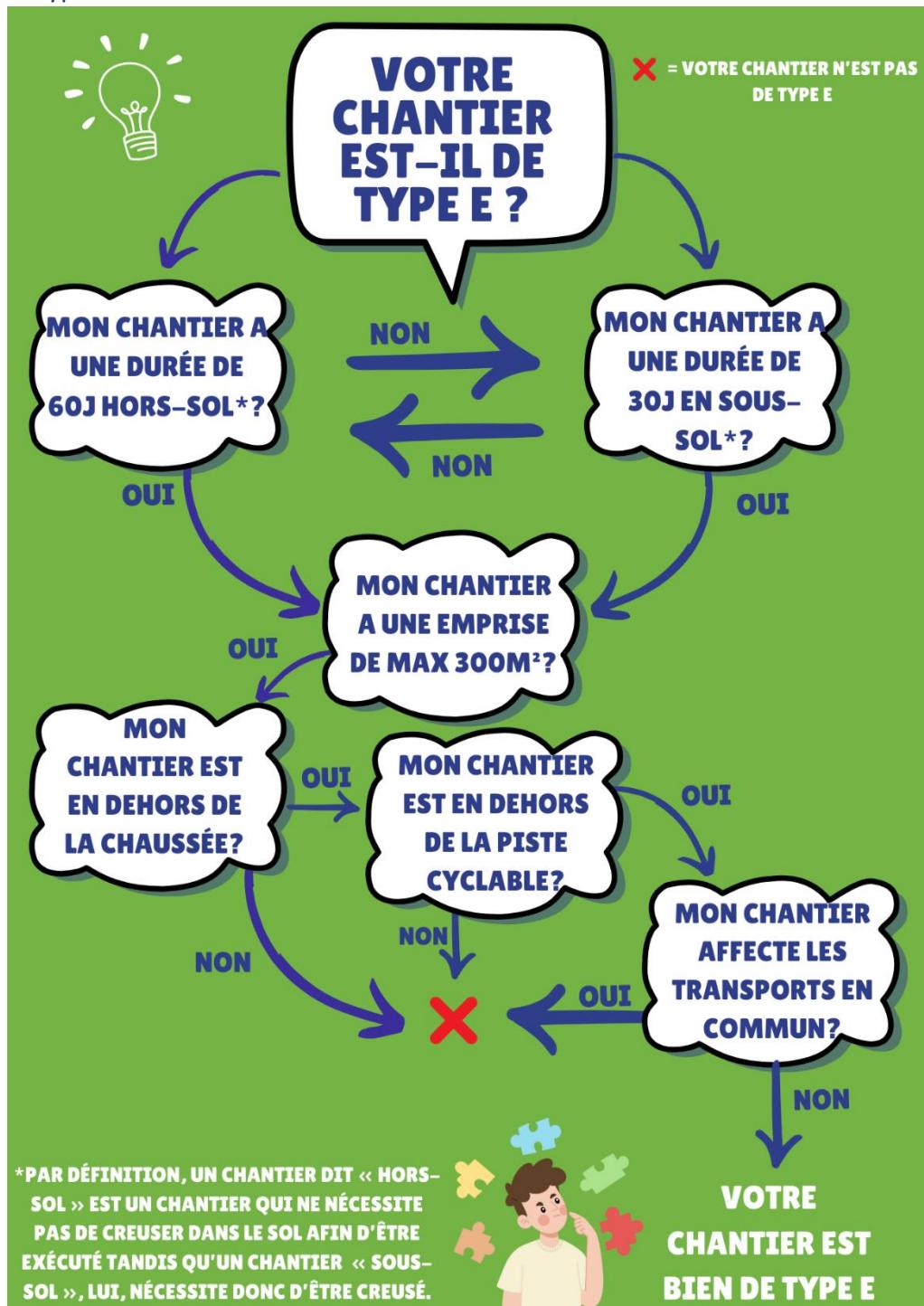
### A. Les différents types de chantiers

#### Chantier de type D



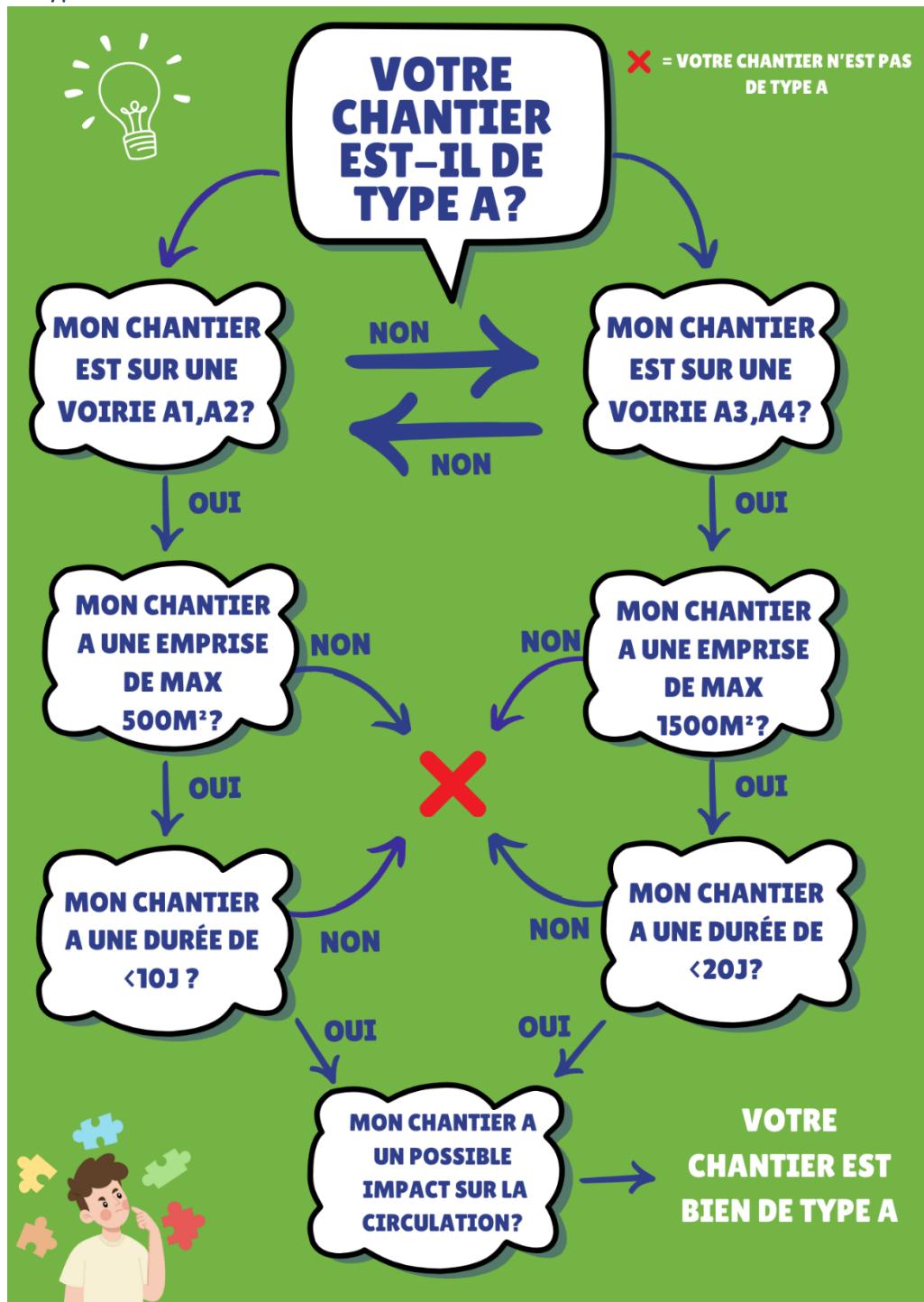


## Chantier de type E





## Chantier de type A



## B. Les exemples concrets :

Afin de pouvoir faciliter l'encodage de vos chantiers, nous avons créé des guides d'utilisateur qui vous guideront pas à pas. Vous pouvez les retrouver ci-dessous :

- a. [Encoder un chantier de Type D](#)
- b. [Encoder un chantier de Type E](#)
- c. [Encoder un chantier de Type A\\*](#)
- d. [Introduire une demande de chantier de moins de 24h](#)
- e. [Introduire une demande de déménagement/livraison](#)
- f. [Introduire une demande en zone de stationnement](#)
- g. [Introduire une demande de placement d'un échafaudage](#)

\*Remarque : Pour les chantiers de type A, le guide d'utilisateur vous guide pas à pas lors de l'introduction de votre demande de chantier, qui se passe dans la version simplifiée d'Osiris. Néanmoins, pour la gestion de la continuité de votre demande, celle-ci se passera sur la version classique d'Osiris. (Ex. : déviation).



## Partie 3 : Description des caractéristiques de mon chantier

En fonction des caractéristiques de votre chantier (type de demande, durée, superficie, etc.), le système vous guidera à travers quatre étapes pour les demandes simples ou sept étapes pour les demandes plus complexes.

Le type de demande (Quoi) déterminera les questions posées lors de l'encodage.





## A. Quoi ?

### a. Quel type de chantier devez-vous réaliser ?

Lors de cette étape, vous devrez choisir le type de chantier que vous souhaitez exécuter. Cette sélection permettra ensuite de vous orienter vers les questions relatives à votre demande.



#### a. Je déménage

Ce type de chantier concerne tous les déménagements, qu'ils soient réalisés avec ou sans élévateur. Il inclut également la réservation d'une place de parking pour le camion de déménagement. Cette option est donc destinée à toute situation impliquant un déménagement, quels que soient les équipements utilisés.

#### b. Je réserve une place de parking

Cette option permet de réserver une place de parking pour des usages autres que le déménagement. Par exemple, elle peut être utilisée pour faciliter des livraisons, des interventions techniques ou tout autre usage nécessitant temporairement un espace sur la voie publique.

#### c. Je place un échafaudage

Cette case concerne l'installation d'un échafaudage dans le cadre de travaux de construction ou de rénovation. Elle est essentielle pour les travaux en hauteur, qu'il s'agisse de rénover une façade, de repeindre un bâtiment ou d'effectuer des travaux de toiture.

**d. Je place une grue ou un élévateur**

Cette option s'applique aux situations où une grue ou un élévateur doit être installé pour des travaux spécifiques, non liés à un déménagement. Par exemple, cela peut concerner la livraison d'objets lourds ou encombrants, comme une cuisine, des meubles ou des équipements industriels.

**e. Je place un conteneur**

Cette case permet de signaler l'installation temporaire d'un conteneur, que ce soit pour la collecte de déchets lors d'un chantier ou pour un stockage temporaire. Cela inclut les conteneurs utilisés dans le cadre de travaux de construction, de rénovation ou de nettoyage de grande ampleur.

**f. J'effectue un chantier**

Ce choix concerne la réalisation d'un chantier sur la voirie publique impliquant des barrières de sécurité, des travaux de voirie ou de génie civil. Cela peut inclure des réparations de routes, des travaux d'infrastructure ou toute autre intervention nécessitant l'occupation temporaire de la voirie.

## B. Quand ?

Dans cette section, vous devrez répondre à différentes questions concernant la temporalité de votre chantier. S'agit-il d'une occupation de voirie limitée à une journée ou prévue sur une durée plus longue ? Souhaitez-vous occuper la voirie publique en semaine ou uniquement durant le week-end ?

Vous trouverez ci-après un détail exhaustif des informations demandées. Cependant, en fonction des caractéristiques de votre demande, il se peut que vous n'ayez pas à répondre à toutes ces questions.

### a. Dans quel délai devez-vous encoder votre demande?

Lors de la planification d'un chantier ou de l'occupation temporaire de la voirie publique, il est essentiel de respecter les délais légaux imposés en fonction du type de demande. Ces délais varient en fonction de la complexité et de la durée du chantier.

Catégorie	D - Dispense	E - Exécution	A - Autorisation
<b>Délais d'introduction</b>	Peut être introduit le jour de l'occupation ou jusqu'à 20 jours à l'avance	Doit être introduit au moins 10 jours ouvrables avant le début du chantier	Doit être introduit au moins 60 jours ouvrables avant le début du chantier (non

		soumis à avis) ou 180 jours pour les chantiers soumis à DCC
--	--	---

b. Quand désirez-vous utiliser la voirie ?

La première question de cette section concerne les petites demandes d'occupation qui se déroulent en 24 heures maximum. Dans le cadre bleu, le système vous indique les dates minimales et maximales auxquelles votre occupation peut avoir lieu.

Si vous répondez "oui" à cette question, le système vous dirigera automatiquement vers la section suivante.

**Quand** désirez-vous utiliser la voirie?

J'utiliserai la voirie dans les 20 jours ouvrables et pour une durée d'1 jour.

i Vous pouvez effectuer votre utilisation de la voirie pendant 24h entre le 10/10 et le 07/11.

Si, en revanche, votre occupation doit durer plus de 24 heures et que vous avez répondu "non" à la première question, vous serez invité à fournir des précisions supplémentaires sur la temporalité de votre demande.

Veuillez indiquer ici les dates estimées de début et de fin de votre demande d'occupation.

Entre le  et le

i Prévoyez une marge de sécurité de quelques jours dans votre planning pour anticiper les intempéries et les éventuels retards. Cette marge doit être intégrée dans les dates prévues pour votre chantier, même si les travaux n'occupent pas toute cette période.

Note : La date proposée par défaut correspond à la date du jour plus 9 jours ouvrables (le jour de la demande étant inclus pour atteindre le délai minimum de 10 jours). Si vous sélectionnez une date antérieure et ne respectez pas ce délai, votre demande sera automatiquement refusée.

Il vous est ensuite demander de remplir le nombre de jour exacte de votre demande.

De combien de jours avez-vous besoin ? (Le plus précis possible)

 7 jours max

c. Y a-t-il des jours que vous souhaitez exclure de votre période de chantier ?

Lors de cette étape, choisissez les jours que vous souhaitez « exclure » pendant la période sélectionnée précédemment.

Les jours d'exclusion correspondent aux jours durant lesquels le chantier ne sera pas exécuté.

Je souhaite déclarer des dates où je ne travaillerai pas

Non  Oui

Entre le   00:00 et le   23:59 

 Ajouter une période d'inactivité

d. Votre chantier, est-il récurrent ?

Votre chantier est-il hebdomadaire, mensuel ou unique ?

Choisissez la récurrence qui correspond à votre chantier.

Remarque : Si votre chantier est urgent, aucune récurrence ne pourra être appliquée.



Mon utilisation de la voirie est récurrente

Non  Oui

*(i)* La récurrence n'est pas possible lorsqu'il s'agit d'une utilisation de la voirie impliquant plusieurs administrateurs. Assurez-vous de soumettre des demandes distinctes pour chaque administrateur si cela est nécessaire.

Quotidien

Hebdomadaire

Mensuel

Annuel

**e. S'agit-il d'une situation dangereuse ?**

**Si votre chantier résulte d'une situation dangereuse et doit être effectué sans délai tout en respectant les conditions décrites ci-dessous, cochez la case « urgence » et ajoutez un commentaire pour soumettre votre demande.**

Il s'agit d'une situation **dangereuse**

Non  Oui

*(i)* Une situation dangereuse est une situation dans laquelle :

Il y a un risque pour la sécurité des personnes, c'est-à-dire qu'elles pourraient se blesser ou être en danger à cause d'une( ) :

 Fuite de gaz ou d'eau  Fuite de liquides dangereux  Incendie  Inondation  Instabilité du bâtiment

Ce risque est confirmé par des services d'urgence, des experts agréés ou les responsables des routes.

- Il y a un risque pour la continuité des services publics importants qui sont autorisés à utiliser les routes en vertu de la loi.
- Il y a un risque pour la continuité des services d'urgence.
- Il y a un risque pour l'environnement, mais une intervention urgente peut empêcher la réalisation du risque ou l'aggravation de la situation déjà constatée.

**f. Quand voulez-vous réaliser ce chantier ?**

**Lors de cette étape, choisissez vos préférences concernant l'exécution de votre chantier.**

**Vous devrez effectuer trois choix distincts :**

- Premier choix : Déterminer si votre chantier sera réalisé pendant des jours ouvrables, uniquement le week-end ou 7 jours sur 7.**



- **Deuxième choix** : Indiquer la période durant laquelle votre chantier aura lieu : en journée (entre 6h et 22h), de nuit (de 22h à 6h) ou 24h/24.
- **Troisième choix** : Préciser si vous souhaitez exécuter votre chantier durant les heures de pointe, pendant les vacances scolaires et/ou les jours fériés.

Remarque : Pour le troisième choix, vous pouvez sélectionner plusieurs options à la fois.

Décocher les plages horaires que vous n'utiliserez pas

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

5 Jours ouvrables

A réaliser entre le 07/10/2024 et le 11/10/2024

✓ Jours ouvrables  
✓ En journée uniquement de à

Continuer >

## C. Où ?

La troisième étape de l'enregistrement de votre demande consiste à localiser précisément l'endroit où le chantier sera exécuté. Vous suivrez plusieurs étapes pour encoder de manière aussi précise que possible la localisation de votre chantier.

### a. Comment dessiner l'emprise d'un chantier ?

Dans le contexte d'un chantier de voirie, le terme « emprise » fait référence à la zone nécessaire pour réaliser les travaux. L'emprise inclut généralement la surface où les travaux physiques sont effectués, ainsi que les zones adjacentes requises pour le stockage des matériaux, l'accès des véhicules de construction et d'autres activités liées au chantier.

La taille de l'emprise peut varier en fonction de la nature des travaux et des spécifications du projet. Il est donc essentiel de la définir précisément dès le début.

Ci-dessous, découvrez les différentes méthodes pour dessiner votre emprise :

#### a) Emprise automatique basée sur une adresse



Lors de cette étape, vous devrez indiquer l'adresse où se situera l'emprise de votre chantier. Vous pourrez effectuer ce choix en saisissant l'adresse complète dans la barre de recherche située en haut à gauche de l'écran.

Veuillez fournir une adresse complète comprenant : rue, numéro, code postal et localité.



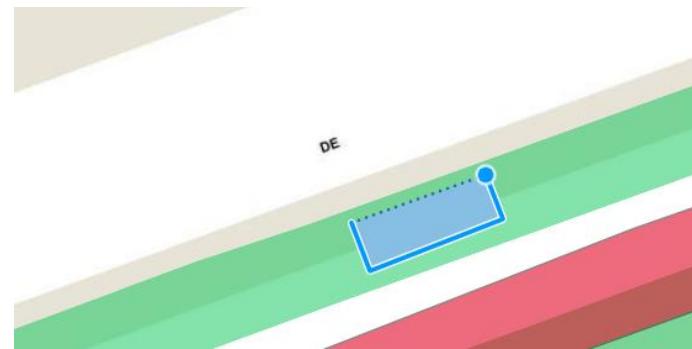
b) Forme Libre



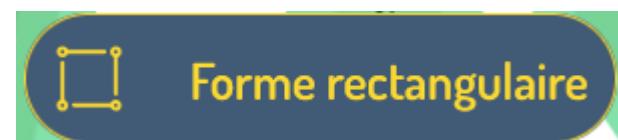
Vous avez la possibilité de tracer l'emprise directement sur le plan. Pour ce faire, sélectionnez des points sur la carte à l'emplacement de votre chantier afin de définir votre emprise.

Si votre demande respecte les conditions d'une demande simplifiée, veuillez respecter les contraintes suivantes :

- Taille : l'emprise ne doit pas dépasser 50 m<sup>2</sup>.
- Lieu : l'emprise ne doit pas empiéter sur la voirie publique. Elle doit être entièrement située dans la zone verte indiquée sur la carte.



### c) Forme rectangulaire



En sélectionnant la « Forme rectangulaire », choisissez la taille de votre emprise en précisant la longueur et la largeur de celle-ci.

Dessin automatique

Taille du chantier

Longueur en m \*      Largeur en m \*

50      10

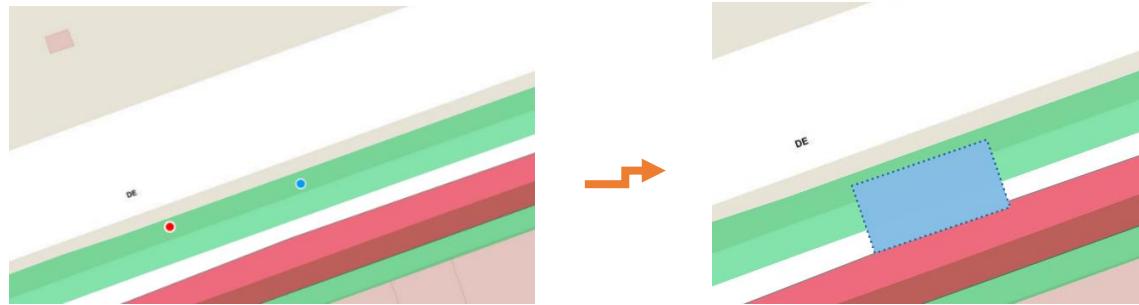
Orientation du dessin



Fermer      Dessiner



**Une fois encodé, sélectionnez deux points sur la carte pour dessiner votre emprise.  
Une fois l'emprise dessinée, il vous est tout à fait possible de la déplacer à votre convenance.**



#### D. Comment ?

**Dans cette section, le système vous guidera pour définir la manière dont vous souhaitez exécuter votre demande.**

**a. Êtes-vous éligible à une dispense d'autorisation et de conditions d'exécution ?**

**Si votre chantier est de type D (1 jour ouvrable, moins de 50 m<sup>2</sup>, sans impact sur la voirie) et qu'il répond aux conditions d'éligibilité, sélectionnez « oui ».**

Votre utilisation de la voirie est éligible à une **dispense d'autorisation et de conditions d'exécution** si vous vous engagez à respecter toutes les conditions ci-dessous:



- L'emprise totale de votre utilisation de voirie (couloir de contournement compris, si nécessaire) est limitée à 50 m<sup>2</sup>, exclusivement en trottoir et/ou en zone de stationnement ;
- Votre utilisation de la voirie ne peut pas affecter les lignes de transport en commun ; Les accès existants aux propriétés riveraines doivent être maintenus, et le fonctionnement des dispositifs de régulation de la circulation doit être garanti ;
- Votre utilisation de la voirie doit être terminée dans les 24 heures suivant son début ;
- Si vos travaux impliquent une modification du revêtement du trottoir, vous devez réparer ou remplacer le revêtement dans les cinq jours ouvrables suivant la fin des travaux. Dans l'intervalle, le trottoir doit rester praticable ;
- Si la circulation des piétons ou des cyclistes doit être ponctuellement interrompue (par la manutention, le passage d'engin ou autre) vous êtes tenu(e) de prévoir au moins deux signaleurs en charge de signaler et de faire respecter ces interruptions ;
- Si votre utilisation de la voirie empêche le maintien d'un passage suffisant pour les usagers actifs, vous devez mettre en place un couloir de contournement ; si cela est matériellement impossible, vous devez prévoir une déviation de ces usagers avec une signalisation conforme au code de la route (cyclistes sur la chaussée, autres usagers sur le trottoir opposé ou une autre portion de voirie) ;
- La dispense d'autorisation d'utilisation de la voirie ne vous est accordée, sur la zone de travail sur laquelle vous intervenez, que pour trois déclarations par trimestre.

Je m'engage à respecter toutes les conditions ci-dessus

Non

Oui

### b. Niveau d'utilisation de la voirie

Dans cette section, il vous est demandé de préciser si votre intervention nécessitera de creuser à plus de 10 cm de profondeur. Vous devrez également confirmer ou non votre intention de respecter les contraintes relatives à la remise en état de la voirie.

**Niveau d'utilisation de la voirie**

Je dois creuser à plus de 10 cm de profondeur  Oui  Non

Je m'engage à remettre le revêtement dans son état préalable au chantier, par exemple assurer le repavage, dans les 5 jours ouvrables suivant la fin du chantier. Durant ces 5 jours, la zone reste temporairement utilisable et sécurisée.  Oui  Non

### c. Choisir la méthode d'exécution

Sur cette page, vous devrez choisir la méthode qui sera utilisée pour l'exécution de votre chantier. Il est possible qu'aucune des options proposées ne corresponde à votre chantier. Dans ce cas, sélectionnez simplement la case « Autres ».

**Méthode d'exécution**

Il s'agit d'un chantier mobile  Oui  Non

Nombre de tuyaux  Nombre de tranchées

En tranchées ouvertes

Raccordement client

Extension réseau

Forage Manuel

Forage Dirigé

Autres

Minage

[Étape précédente](#) [Continuer](#)



## E. Votre chantier, a-t-il un impact sur les utilisateurs de la voirie ?

Si votre chantier a un impact sur un ou plusieurs usagers de la voirie, vous devrez les sélectionner.

Remarque : Osiris détecte automatiquement si votre chantier a un impact sur les piétons et/ou les cyclistes. Pour les autres usagers, c'est à vous de les identifier.

En outre, pour les cyclistes, vous devrez préciser quel sens de circulation est interrompu, et pour les piétons, indiquer si la circulation est totalement interrompue ou partiellement maintenue.

Quels éléments allez-vous **perturber** ?

1 Quoi?	Piétons Interruption de circulation piéton	PMR	Voitures	Stationnement	Cyclistes
2 Quand?	Poids lourds	Dispositifs de régulation de la circulation	Déviations	Bermes	Plantations
3 Où?	Accès aux propriétés	Arrêts de transports en commun	Bus	Tram	Métro
4 Comment?	4. Comment?	4. Comment?	4. Comment?	4. Comment?	4. Comment?
5 Perturbations	5. Perturbations	5. Perturbations	5. Perturbations	5. Perturbations	5. Perturbations
6 Usagers faibles	6 Usagers faibles	6 Usagers faibles	6 Usagers faibles	6 Usagers faibles	6 Usagers faibles
7 Consignes SIAMU	7 Consignes SIAMU	7 Consignes SIAMU	7 Consignes SIAMU	7 Consignes SIAMU	7 Consignes SIAMU

## F. Respectez-vous les conditions SIAMU ?

Le SIAMU est le Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente. Leurs véhicules (ambulance, fourgon d'incendie) doivent pouvoir circuler en tout lieu pour la sécurité de chacun. Si votre chantier ne permet pas un passage adéquat à ces véhicules, vous devrez alors introduire une demande spécifique.



7/7

Respect des conditions du **Service d'Incendie et d'Aide Médicale Urgente (SIAMU)**

1 Quoi?

2 Quand?

3 Où?

4 Comment?

5 Perturbations

6 Usagers faibles

7 Consignes SIAMU

**Si les conditions nécessaires pour les zones de circulation et de braquage ne peuvent pas être remplies, l'organisateur du chantier doit consulter le SIAMU et inclure cet avis dans sa demande d'autorisation de l'utilisation de la voirie.**

**Sur les voies de moins de 4 mètres de large, il n'est pas possible de maintenir une zone de circulation telle que décrite ci-dessus. Dans ce cas, une déviation doit être indiquée de manière visible et claire aux extrémités de cette portion de voirie.**

**Pour les utilisations de la voirie de plus de 50 mètres de long, il est obligatoire de conserver une zone de circulation d'au moins 4 mètres de large pour les services d'urgence.**

**Près des zones susceptibles d'être utilisées par les véhicules de secours pour manœuvrer, une zone de braquage sans obstacle de 11 mètres de rayon intérieur et 15 mètres de rayon extérieur doit être constamment libre.**

**La limite de la zone de circulation ne peut pas être éloignée de plus de 10 mètres du plan des façades des bâtiments.**

Mon utilisation de la voirie respectera les conditions ci-dessus

Non  Oui

## Partie 4 : Procédure de demande d'exécution d'un chantier

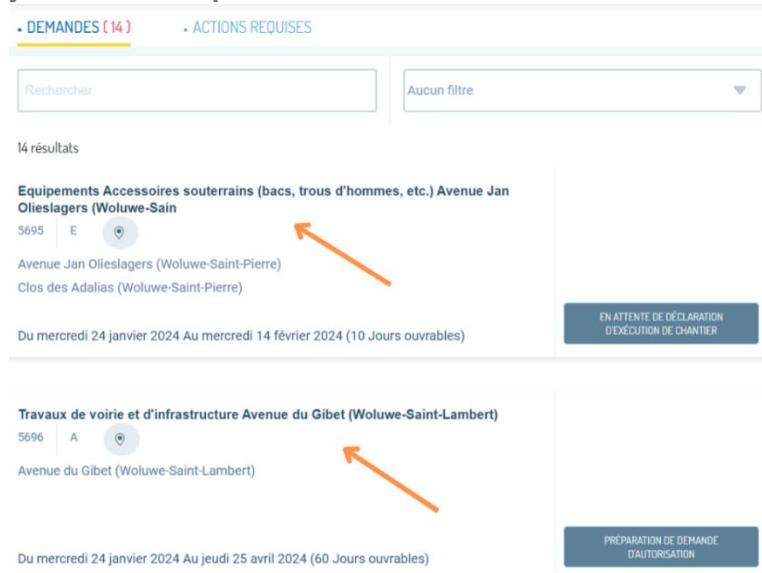
### 1. Comment ajouter une coupe de mobilité à votre demande de chantier ?

Une coupe de mobilité est une vue transversale de la voirie, permettant de visualiser les différents éléments qui la composent. Elle est essentielle pour les administrateurs de voirie, afin d'analyser au mieux votre demande.

Remarque :

- Pour certains types de chantiers, la coupe de mobilité n'est pas obligatoire.
- Il n'est pas possible de créer des coupes de mobilité directement sur Osiris. Si vous souhaitez en réaliser une, vous pouvez consulter site « [My Osiris](#) », où vous trouverez des informations détaillées sur la création d'une coupe de mobilité.

#### 1.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter une coupe de mobilité.

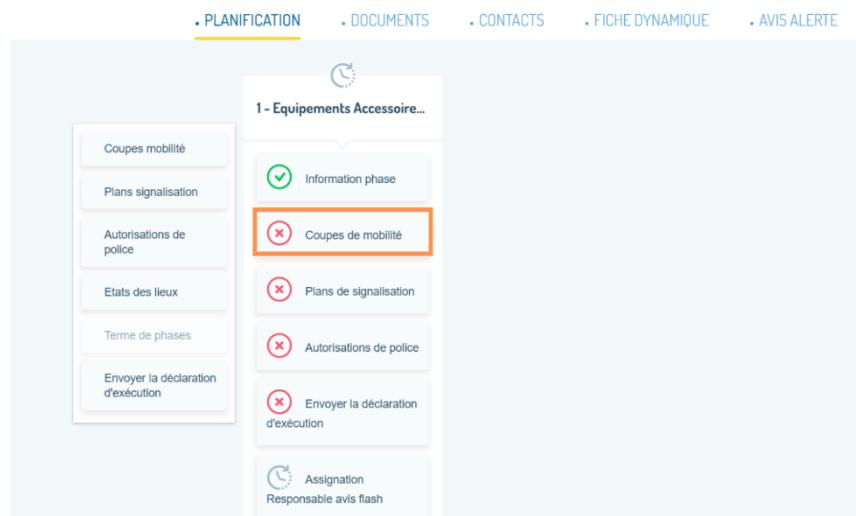


The screenshot shows the 'Demandedes (14)' tab of the Osiris dashboard. It features a search bar and a filter dropdown. Below, there are two chantier entries:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)**  
5695 | E   
Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)  
EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**  
5696 | A   
Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)  
PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION



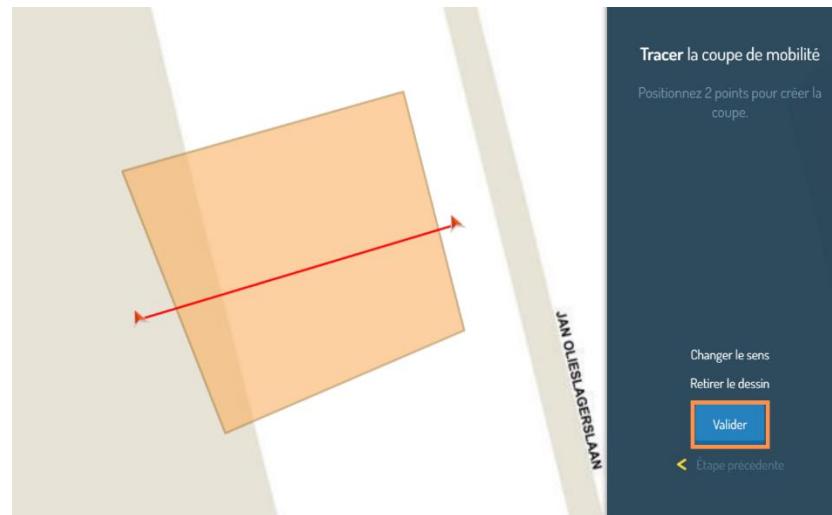
**1.2. Vous verrez la case « Coupes de mobilité », sélectionnez là.**



**1.3. Cliquez ensuite sur « création ».**



**1.4. Tracez la coupe de mobilité sur l'emprise de votre chantier. Pour cela, sélectionnez les deux extrémités de votre coupe pour que cette dernière soit dessinée. Si vous êtes satisfait de votre coupe, cliquez ensuite sur « Valider ».**



**1.5. Vous devrez alors sélectionner où trouver votre coupe de mobilité.**

**Remarque : si vous avez sélectionné l'option « charger document à partir de mon appareil », le document devra être en format PDF, tout autre type de fichier ne sera pas reconnu par Osiris.**

**1.6. Lors de l'ajout d'une coupe de mobilité, vous pouvez désormais accéder directement à l'outil de création en cliquant sur le bouton « Créer une coupe de mobilité ». Cela vous redirigera vers l'outil disponible sur le site « My Osiris ». Pour obtenir de l'aide sur l'utilisation de cet outil, nous vous recommandons de visionner la courte vidéo disponible dans l'onglet Ressources/Support de Formation du site.**



 Vous n'avez pas encore de coupe de mobilité? Essayez notre créateur de coupe de mobilité [Créer une coupe de mobilité >](#)

- 1.7. Choisissez ensuite un nom pour votre coupe de mobilité. Vous avez aussi la possibilité d'ajouter une remarque si vous le désirez et cliquez sur « Sauvegarder ».**

Coupes de mobilité

Nom: \* 

Coupe 1 - 1'

Remarque: 

- 1.8. Une fois l'opération de sauvegarde effectuée, si vous voyez une icône verte à côté de « coupes de mobilité », cela veut dire que votre fichier a bien été ajouté.**



## 2. Comment ajouter un Plan de signalisation à votre demande de chantier ?

- 2.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter un plan de signalisation.**



• DEMANDES (14) • ACTIONS REQUISÉES

Rechercher Aucun filtre

14 résultats

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)

5695 E Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

5696 A Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

## 2.2. Vous verrez la case « Plans de signalisation », sélectionnez là.

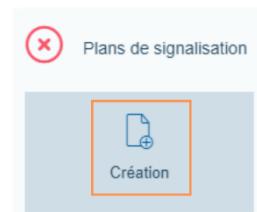
• PLANIFICATION • DOCUMENTS (1) • CONTACTS • FICHE DYNAMIQUE • AVIS ALERTE

1 - Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)

Coupes mobilité  
Plans signalisation  
Autorisations de police  
Etats des lieux  
Terme de phases  
Envoyer la déclaration d'exécution

Information phase  
Coupes de mobilité (1)  
Plans de signalisation  
Autorisations de police  
Envoyer la déclaration d'exécution

## 2.3. Cliquez ensuite sur « création ».



**2.4. Vous devrez alors sélectionner où trouver votre plan de signalisation.**

**Remarque : Si vous avez sélectionné l'option « charger document à partir de mon appareil », le document devra être en format PDF, tout autre type de fichier ne sera pas reconnu par Osiris.**

Plans de signalisation

Choisissez un type de document



Précédent

Suivant

**2.5. Choisissez ensuite un nom pour votre plan de signalisation, vous aurez aussi la possibilité d'ajouter une remarque si vous le désirez et cliquez sur « Sauvegarder ».**



Plans de signalisation

Charger un document à partir de **mon appareil**

Nom: \*



Remarque:



Précédent

Transmettre

- 2.6. Une fois l'opération de sauvegarde effectuée, si vous voyez une icône verte à côté de « Plans de signalisation », cela veut dire que votre fichier a bien été ajouté.



Plans de signalisation

(1)



### 3. Comment envoyer la déclaration d'exécution ?

Les démarches ci-dessous ne concernent que les chantiers de Type E. Pour effectuer une demande d'autorisation (chantier de Type xA), merci de vous référer au point 6 de ce manuel.

#### 3.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez envoyer la déclaration d'exécution.

The screenshot shows the 'DEMANDES (14)' section of the dashboard. It displays two chantier entries:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)**
  - 5695 | E
  - Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)
  - Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)
  - Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)
  - EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER**
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**
  - 5696 | A
  - Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)
  - Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)
  - PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION**

#### 3.2. Vous verrez la case « Envoyer la déclaration d'exécution », sélectionnez là.



• PLANIFICATION • DOCUMENTS (3) • CONTACTS • FICHE DYNAMIQUE • AVIS ALERTE

1 - Équipements Accessoire...

- Coupes mobilité
- Plans signalisation
- Autorisations de police
- Etats des lieux
- Terme de phases
- Envoyer la déclaration d'exécution

Envoyer la déclaration d'exécution

### 3.3. Si vous en avez besoin, choisissez les dérogations afin d'exécuter votre chantier.

#### Déclarations d'exécution de chantier

Avez-vous des dérogations à demander ?

Autre

Fuite(s)

Raccordement / branchement

Précédent

Suivant



- 3.4. Vous verrez alors apparaître l'horaire d'exécution du chantier.  
 Si l'horaire proposé vous convient, cliquez sur « suivant ».  
 Cependant, si cela n'est pas le cas, cliquez sur le bouton « Modifier la période de travail ».

Déclarations d'exécution de chantier

Planifié							Proposé						
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM
PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT

**10**  
Jours ouvrables

A réaliser entre le 24/01/2024 et le 14/02/2024

Jours ouvrables (5/7)  
 En journée uniquement de 06:00 à 22:00



**10**  
Jours ouvrables

A réaliser entre le 24/01/2024 et le 06/02/2024

Jours ouvrables (5/7)  
 En journée uniquement de 06:00 à 22:00



Précédent
Suivant

- 3.5. Vous pouvez aussi envoyer un commentaire à l'administrateur de voirie si nécessaire. Cliquez sur le bouton « transmettre » afin d'envoyer votre demande d'exécution de chantier.

Déclarations d'exécution de chantier

Transmission à l'administrateur

Commentaire

Précédent
Transmettre

- 3.6. Un message d'attention s'affichera afin de vous demander si vous êtes bien sûr de vouloir transmettre votre demande, si c'est bien le cas, sélectionnez « oui ».

**Attention !**

Êtes-vous sûr(e) de vouloir transmettre votre demande à l'administrateur ? Le traitement de cette demande engendre des frais administratifs. Pour plus d'informations, veuillez consulter **My Osiris**

✓ Oui

✗ Non

- 3.7. Vous recevrez un message d'information qui vous indiquera que votre attestation a bien été déposée.

**Information**

Ce message vaut attestation de dépôt de l'accord de chantier en date du (DEMAND\_ACCCHA) 08/01/2024.

Continuer

- 3.8. Une fois votre demande envoyée, vous retrouverez sur votre tableau de bord la date butoir à laquelle vous aurez une réponse de l'administrateur de voirie.



1 - Equipements Accessoire...

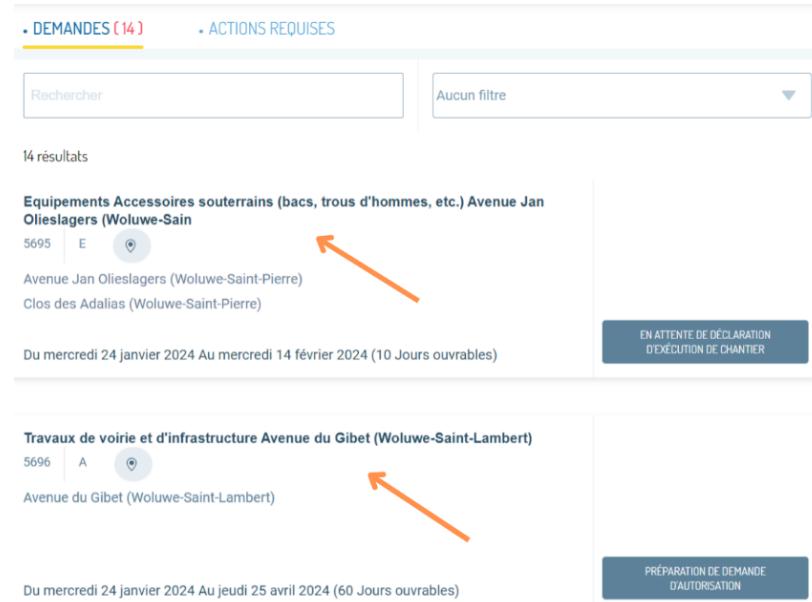
- ✓ Coups mobilité
- ✓ Plans signalisation
- ✓ Autorisations de police
- ✓ Etats des lieux
- ✓ Terme de phases
- ✓ Envoyer la déclaration d'exécution

Envoyer la déclaration d'exécution (1)

Communiqué à l'administrateur le 08/01/2024 Réponse de l'administrateur avant le 17/01/2024

#### 4. Comment envoyer un avis flash ?

- 4.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez envoyer un avis flash.



The screenshot shows the 'DEMANDES (14)' tab selected in the header. Below the header are search and filter fields. The main area displays 14 results. Two projects are visible:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)**  
5695 | E   
Avenue Jan Olieslagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)  
EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**  
5696 | A   
Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)  
PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

- 4.2. Avant de pouvoir envoyer un avis flash, vous devrez d'abord assigner un responsable. Pour ce faire, cliquez sur « Assignment Responsable avis flash ».

[• PLANIFICATION](#) [• DOCUMENTS \(3\)](#) [• CONTACTS](#) [• FICHE DYNAMIQUE](#) [• AVIS ALERTE](#)

1 - Equipements Accessoire...

- Information phase
- Coupes de mobilité (1)
- Plans de signalisation (1)
- Autorisations de police (1)
- Envoyer la déclaration d'exécution (1)
- Assignation  
Responsable avis flash
- Avis flash
- Etats des lieux

**4.3. Vous verrez alors votre organisation, cliquez sur « Assigner » afin d'assigner un des membres en tant que responsable avis flash.**

Chantier - 5695 ET

★ PHASE1

Organisation ou Acteur

ET	DUPONT Etienne	
----	----------------	--

Réinitialisation Sauvegarder **Assigner**



- 4.4. Lors de l'assignation, Osiris vous demandera si cela concerne l'entièreté de vos phases ou seulement l'une d'entre elles, cliquez sur la réponse adaptée à votre cas et sélectionnez alors le bouton « Assigner ».

×

### Assignation

De toutes les phases

Phase 1

- 4.5. Un message s'affichera afin de confirmer l'assignation, cliquez alors sur « oui ».

### Assignation

❓ Confirmez-vous l'assignation ?

✓ Oui ✗ Non

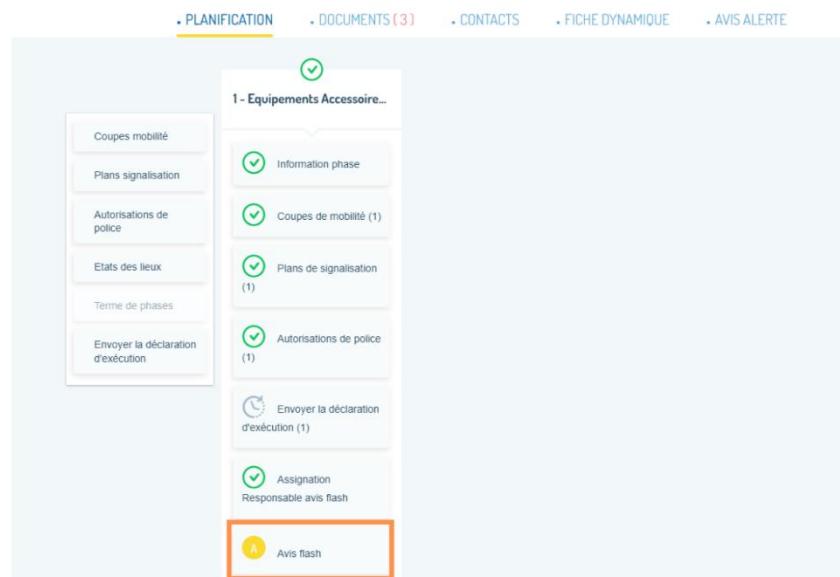
- 4.6. Une fois fait, vous verrez alors des petits sigles verts qui s'afficheront à côté de votre organisation et ses membres, mais aussi sur votre tableau de bord à côté « d'Assignation Responsable avis Flash ».

ET

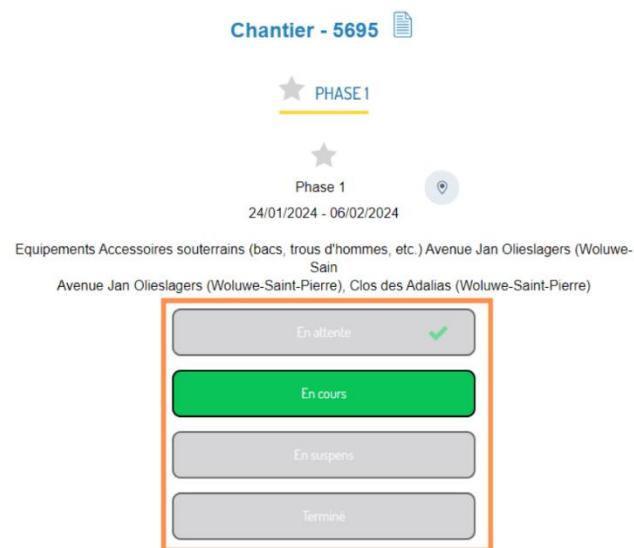
1 ↑ ↓ Delete

DUPONT Etienne Delete

Assignation  
Responsable avis flash

**4.7. Retournez alors sur votre tableau de bord, et sélectionnez « Avis flash ».****4.8. Pour envoyer un avis flash, sélectionnez un des statuts disponibles : en attente, en cours, en suspens, terminé.**

Remarque : à chaque nouveau statut sélectionné, un nouvel avis flash est envoyé à l'administrateur de voirie.

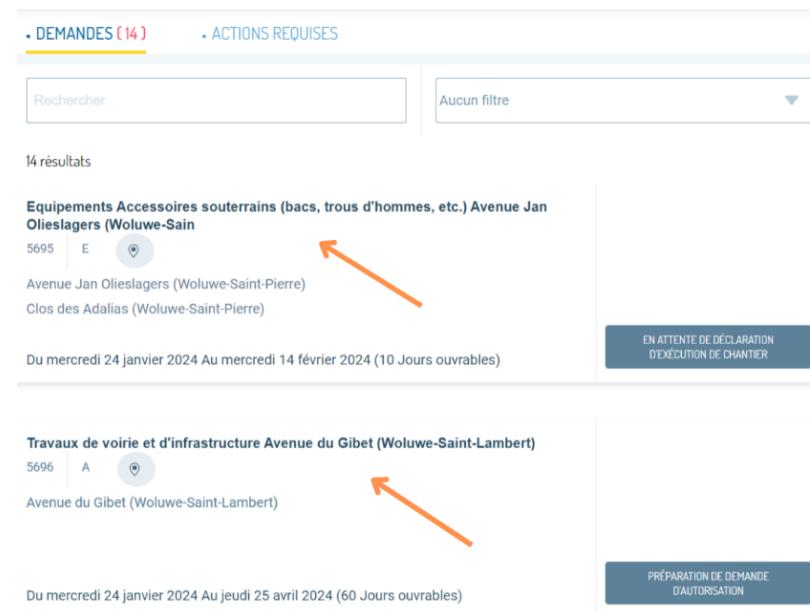


## 5. Comment établir un état des lieux ? (Facultatif)

L'état des lieux est un constat détaillé de l'état de la voirie avant que votre chantier ne débute. Celui-ci se fait généralement deux fois, le premier avant le commencement de vos travaux et le second après la réalisation de ceux-ci.

Remarque : l'état des lieux n'est pas obligatoire, mais il se peut que l'on vous en demande un.

- 5.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez établir un état des lieux.



• DEMANDES (14) • ACTIONS REQUISÉES

Rechercher Aucun filtre

14 résultats

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)

5695 E 

Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

DU mercredi 24 janvier 2024 AU mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

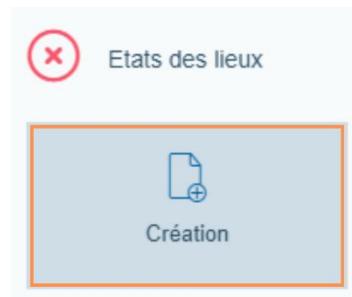
5696 A 

Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

DU mercredi 24 janvier 2024 AU jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

- 5.2. Vous verrez la case « État des lieux », sélectionnez là. Cliquez ensuite sur « Création ».





**5.3. Remplissez les différentes informations concernant votre état des lieux. Une fois rempli, cliquez sur « Sauvegarder ».**

Etat(s) des lieux

Création d'un état des lieux

Type \* ← Entrée

Date \* ← Le [ ] à [ ]

Description ←

Précédent Sauvegarder

**5.4. Remplissez l'invitation pour l'état des lieux.**

Invitation à l'état des lieux d'entrée du 08/01/2024

Administrateur ← Woluwe-Saint-Pierre

Bâtiment ←

Rue ←

Numéro ←

Code postal ←

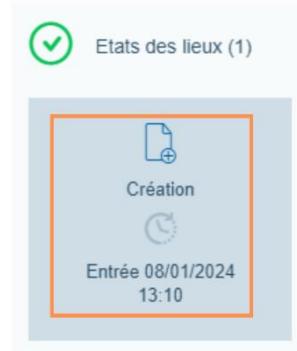
Localité ←

Commentaire ←

Fermer Transmettre



5.5. Une fois transmise, vous verrez une icône verte s'afficher.

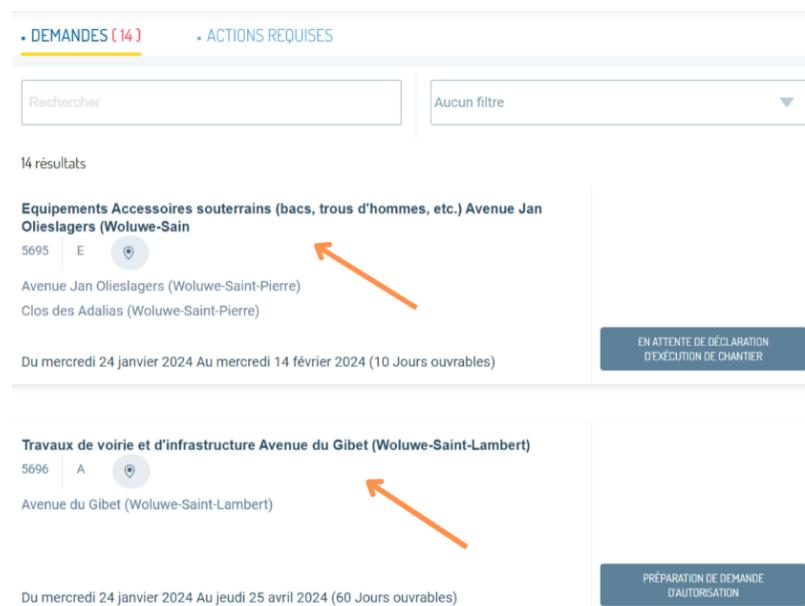


## 6. Comment réaliser une demande d'autorisation (modificative/complémentaire) ?

Cette section décrit les démarches à suivre pour introduire une demande d'autorisation dans le cadre d'un chantier de Type xA. Étant donné qu'il s'agit des mêmes démarches que pour introduire une demande modificative ou complémentaire, nous avons décidé de les regrouper.

Remarque : Pour réaliser une demande modificative ou complémentaire, vous devez d'abord avoir introduit une première demande.

### 6.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez introduire une demande modificative/complémentaire.



DEMANDES (14) ACTIONS REQUISITES

Rechercher Aucun filtre

14 résultats

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)

5695 | E 

Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

DU mercredi 24 janvier 2024 AU mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

5696 | A 

Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

DU mercredi 24 janvier 2024 AU jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

### 6.2. Pour introduire une demande d'autorisation modificative/complémentaire, veuillez sélectionner la case dans l'encadré orange.

• PLANIFICATION • DOCUMENTS (3) • CONTACTS • FICHE DYNAMIQUE • AVIS ALERTE

1- Pose de conduites : câble...

Coupes mobilité

Plans signalisation

Autorisations de police

Etats des lieux

Demandes autorisation / Autorisations modificatives / Compléments

Terme de phases

Information phase

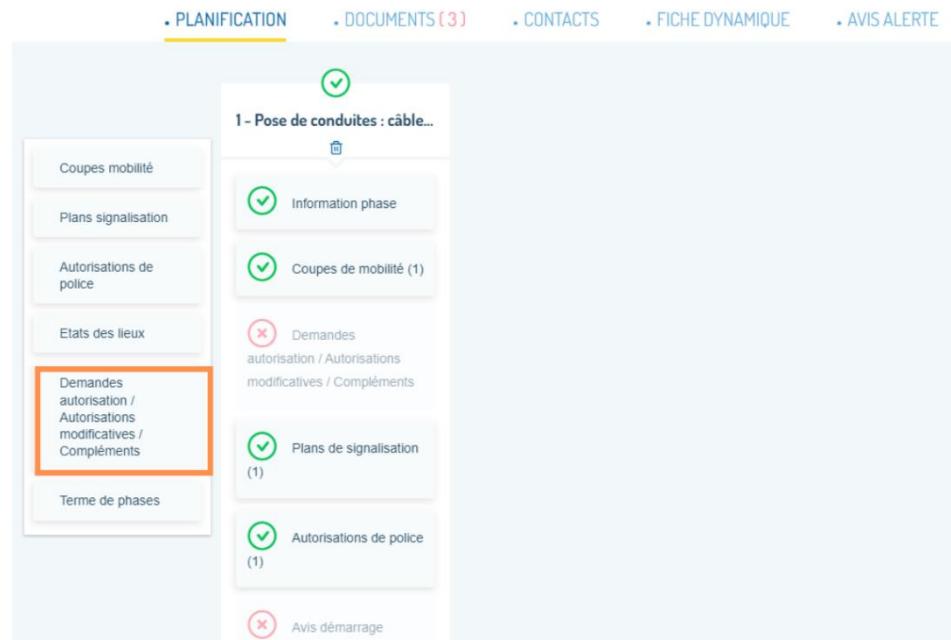
Coupes de mobilité (1)

Demandes autorisation / Autorisations modificatives / Compléments

Plans de signalisation (1)

Autorisations de police (1)

Avis démarrage



**6.3. Sélectionnez ensuite « Nouvelle demande/compléments ».**

Demandes d'autorisation / Autorisation modificative / Fournir des compléments

Nouvelle demande / compléments 



**6.4. Vous verrez ensuite un message d'information, cliquez alors sur « continuer ».**



### Information

Ce chantier va faire l'objet d'un traitement en commission de coordination des chantiers

Annuler

Continuer

### 6.5. Sélectionnez la ou les phase(s) concernée(s)

Demande d'autorisation / compléments pour les phases

Phase 1: Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Chaussée de Charleroi (Saint-Gilles)

Administrateur Régional

RESPECT SIAMU

NON RESPECT SIAMU

Dérogations (0)



**Si vous cliquez sur le cadre bleu « Dérogation », vous aurez la possibilité de sélectionner une ou plusieurs dérogations parmi la liste disponible.**

Dérogations pour **Travaux de voirie et d'infrastructure Rue Raphaël (Anderlecht)**

Charger/décharger hors de l'emprise

Période de fin d'année : début du chantier

Période de fin d'année : remise en état

Gabarit des engins et véhicules de chantier

Plateformes pour grues fixes et installations en trottoir

Fermer

6.6. Appuyez ensuite sur « Transmettre la demande ».

Précédent

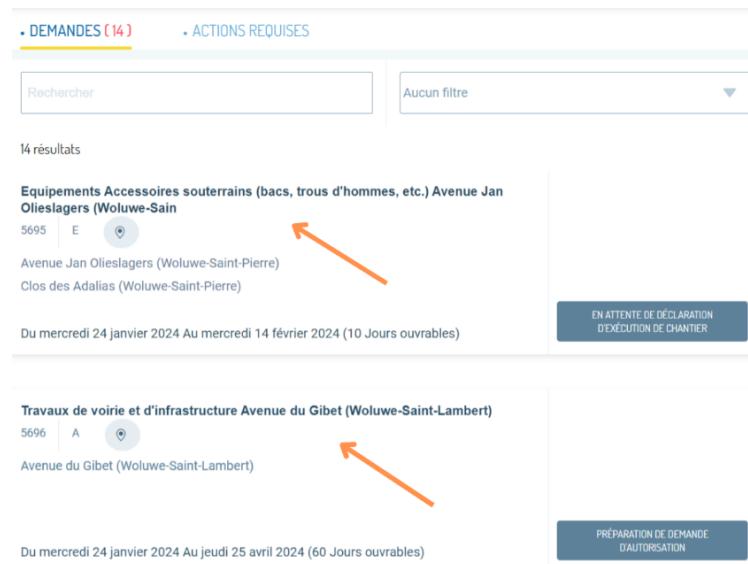
Transmettre la demande

## 7. Comment envoyer un avis de démarrage ?

Un avis de démarrage est un avis qui sera directement envoyé aux administrateurs de voirie ainsi qu'aux différentes parties prenantes pour les informer du démarrage de vos travaux.

7.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez envoyer un avis de démarrage.

Remarque : votre chantier devra d'abord être autorisé avant de pouvoir envoyer un avis de démarrage.



The screenshot shows the 'DEMANDES (14)' tab selected in the top navigation bar. Below it, there are two chantier entries:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)**
  - 5695 | E 
  - Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)
  - Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**
  - 5696 | A 
  - Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

Both entries have an orange arrow pointing to the 'Avis de démarrage' button in the left column. The status for the first entry is 'EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER' and for the second entry is 'PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION'.

7.2. Cliquez ensuite sur « Avis de démarrage » dans la colonne de gauche.



### 7.3. Sélectionnez la/les phase(s) correspondante(s) et cliquez sur « suivant ».

Avis de démarrage

Sélectionner une ou plusieurs phases

Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)



Précédent

Suivant



**7.4. Vous tomberez alors sur le récapitulatif de la période de travail autorisé, cliquez alors sur « envoyer ».**

Avis de démarrage

Période de travail : Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

Autorisé							Proposé							Modifier la période de travail
Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di	
AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	AM	
PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	
NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	NT	
7 Jours ouvrables		A réaliser entre le 25/02/2024 et le 24/03/2024 Sauf du 12/03/2024 à 00:00 au 21/03/2024 à 23:59					7 Jours ouvrables		A réaliser entre le 25/02/2024 et le 05/03/2024 Sauf du 12/03/2024 à 00:00 au 21/03/2024 à 23:59					
		 <span style="color: green;">✓ Jours ouvrables (5/7)</span> <span style="color: green;">✓ De nuit uniquement de 22:00 à 06:00</span> <span style="color: green;">✓ Vacances scolaires incluses</span>							 <span style="color: green;">✓ Jours ouvrables (5/7)</span> <span style="color: green;">✓ De nuit uniquement de 22:00 à 06:00</span> <span style="color: green;">✓ Vacances scolaires incluses</span>					
Précédent														Envoyer

**7.5. Un message de demande de confirmation s'affichera, sélectionnez « oui » afin de confirmer votre demande.**

Confirmation

Êtes-vous sûr(e) de vouloir transmettre votre demande à l'administrateur ? (AVIS\_DEM)

Oui
 

 Non

**7.6. Un message confirmant que votre avis de démarrage a bien été enregistré s'affichera. Cliquez ensuite sur « Continuer ».**

Information

✓ Ce message vaut attestation de dépôt de l'avis de démarrage en date du (AVIS\_DEM) 15/02/2024.

Continuer

**7.7. Une fois envoyé, vous avez la possibilité de parcourir votre avis de démarrage en cliquant sur « Consulter ».**

Avis de démarrage

Nouvel avis de démarrage 

Communiqué à l'administrateur le 15/02/2024  
Communiqué à Perm.Mob. le 15/02/2024  
- Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs  
Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

Consulter

**7.8. Si une icône verte s'affiche, c'est que votre avis de démarrage a bien été envoyé. Vous pouvez donc démarrer votre chantier.**



Avis démarrage (1)



## 8. Comment envoyer un terme de phases ?

Remarque : avant de pouvoir mettre un terme à une phase, il faut que celle-ci soit en cours d'exécution et que vous ayez effectué une demande de démarrage.

### 8.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez envoyer un terme de phase.

The screenshot shows the 'DEMANDES (14)' tab selected in the top navigation bar. Below it, there are two chantier entries:

- Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)**  
5695 | E   
Avenue Jan Olieislagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)  
EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER
- Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)**  
5696 | A   
Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)  
Du mercredi 24 janvier 2024 Au jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)  
PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

8.2. Sélectionnez « demander terme » pour la phase concernée.





## 9. Comment ajouter une nouvelle phase ?

### 9.1. Rendez-vous sur votre tableau de bord afin de sélectionner le chantier pour lequel vous désirez ajouter une nouvelle phase.

Demandes (14) • Actions requises

Rechercher Aucun filtre

14 résultats

Equipements Accessoires souterrains (bacs, trous d'hommes, etc.) Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)

5695 E

Avenue Jan Olielagers (Woluwe-Saint-Pierre)  
Clos des Adalias (Woluwe-Saint-Pierre)

DU mercredi 24 janvier 2024 AU mercredi 14 février 2024 (10 Jours ouvrables)

EN ATTENTE DE DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER

Travaux de voirie et d'infrastructure Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

5696 A

Avenue du Gibet (Woluwe-Saint-Lambert)

DU mercredi 24 janvier 2024 AU jeudi 25 avril 2024 (60 Jours ouvrables)

PRÉPARATION DE DEMANDE D'AUTORISATION

### 9.2. Pour la création d'une nouvelle phase, sélectionnez l'option « action ».

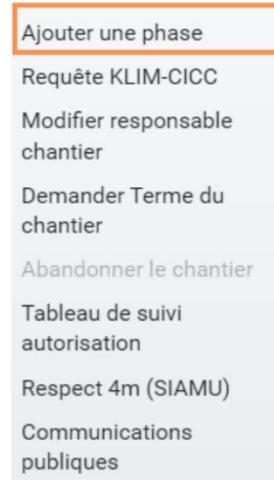
AVIS DE DÉMARRAGE/DÉCLARATION D'EXÉCUTION DE CHANTIER ENVOYÉ (15/02/2024) A

5955 | Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

7 Jours ouvrables Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)  
DU dimanche 25 février 2024 AU dimanche 24 mars 2024

Information générale Actions

**9.3. Ensuite, choisissez l'option « ajouter une phase ».**



**9.4. Vous tomberez alors sur ceci :**

Ajouter une phase



- a) Afin de créer une nouvelle phase sélectionnée « ajouter une nouvelle phase » et rendez-vous au point 9.5.
- b) Pour reprendre les caractéristiques de l'une de vos phases existantes, cliquez sur « reprendre phase existante ».

## 9.5. Choisissez le nom de votre nouvelle phase et cliquez sur « suivant ».

Nouvelle phase - Adaptation du nom de l'utilisation de la voirie

Vous allez créer une nouvelle phase. Vous pouvez adapter le nom de l'utilisation de la voirie.

Fr \*

Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Avenue Paul Hymans (Woluwe-Saint-Lambert)

Nl \*

Plaatsing van leidingen : kabels, pijpleidingen, kokers & bakken Paul Hymanslaan (Sint-Lambrechts-Wo

### Identification de la phase

Entrez le nom de la phase:

FR

Pose de conduites : câbles, canalisations, gaines & bacs Avenue Paul H

NL

Plaatsing van leidingen : kabels, pijpleidingen, kokers & bakken Paul Hy

## 9.6. Lors de cette étape, choisissez la période d'exécution de votre phase. Vous pourrez aussi choisir les jours que vous voulez « exclure ». Les jours d'exclusion sont les jours durant lesquels le chantier ne sera pas exécuté.

Sur quelle période va s'étaler l'utilisation de la voirie ?  
(Prenez une marge de sécurité)

Date de début	25/02/2024	Date de fin	24/03/2024
du	12/03/2024	à	00:00
Sauf	21/03/2024	à	23:59

**Ajouter une exclusion** 

**9.7. Lors de cette étape, vous devrez choisir vos préférences concernant l'exécution de votre chantier.**

**Vous devrez faire 3 choix différents :**

- **Le premier, étant de choisir si votre chantier est effectué durant les jours ouvrables, uniquement durant le weekend ou alors 7J/7.**
- **Le second choix, est de choisir si votre chantier est exécuté en journée, de nuit ou 24h/24.**
- **Et pour finir, vous aurez la possibilité de choisir si vous désirez exécuter votre chantier durant les heures de pointe, durant les vacances scolaires et/ou durant les jours fériés.**

**Remarque : pour le dernier choix, vous avez la possibilité de choisir plus d'une case à la fois.**

Quand voulez-vous réaliser ce chantier ?

Jours ouvrables (5/7) <input checked="" type="checkbox"/>	Week-ends uniquement	7j/7
En journée uniquement	De nuit uniquement <input checked="" type="checkbox"/>	24h/24
de 22:00 à 06:00		
Hors des heures de pointe	Vacances scolaires incluses <input checked="" type="checkbox"/>	Jours fériés inclus

**9.8. Selon votre réponse à l'étape précédente, vous vous retrouverez devant 3 cas différents :**

*a. Jours ouvrables*

Dans le cas où votre chantier se déroule uniquement en jours ouvrables, indiquez le nombre de jours ouvrables total d'exécution. Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans ces jours.

**Remarques :**

- Dans l'encadré orange, vous verrez le nombre de jours ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ce nombre est variable et s'adapte à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours ouvrables » il faut comprendre les jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?  
(Le plus précis possible)

Jours ouvrables  
(5/7 de 6h à 22h)

→  7

Max 12 jours ouvrables

*b. Jours non ouvrables*

Dans le cas où votre chantier se déroule uniquement pendant des jours dits non ouvrables, choisissez alors le nombre de jours non ouvrables total d'exécution. Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans les jours que vous vous apprêtez à indiquer.

Remarques :

- Dans l'encadré orange, vous verrez le nombre de jours non ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ce nombre est variable et s'adapte à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours non ouvrables » il faut comprendre les jours de weekend : du samedi au dimanche inclus.

De combien de jours avez-vous besoin ?

(Le plus précis possible)

Jours non ouvrables

(Fériés/week-end)

→

Max 7 jours non ouvrables

c. 7j/7

Dans le cas où votre chantier se déroule 7j/7, celui-ci comprend alors les jours ouvrables ainsi que non ouvrables.

Choisissez alors le nombre de jours durant lesquels vous souhaitez réaliser votre chantier.

Soyez précis, néanmoins gardez en mémoire que l'installation et la désinstallation du chantier entrent dans ces jours.

Remarques :

- Dans les encadrés orange, vous verrez le nombre de jours ouvrables/non ouvrables maximal que vous pouvez sélectionner. Notez que ces nombres sont variables et s'adaptent à la période que vous avez choisie pour votre chantier.
- Nous précisons que par « jours ouvrables » il faut comprendre les jours ouvrés : du lundi au vendredi inclus.
- Nous précisons que par « jours non ouvrables » il faut comprendre les jours de weekend : du samedi au dimanche inclus.



De combien de jours avez-vous besoin ?  
(Le plus précis possible)

Jours ouvrables (5/7 de 6h à 22h)	0
Max 12 jours ouvrables	
Jours non ouvrables (Fériés/week-end)	0
Max 7 jours non ouvrables	

**9.9. Dans votre récapitulatif des périodes, vous pourrez choisir la flexibilité de votre marge de manœuvre.**

**Dans le semainier, vous pourrez choisir les horaires durant lesquels vous souhaitez effectuer votre chantier. Notez qu'il vous est possible de cocher et décocher les cases vertes que vous voyez sur la photo ci-dessous.**

*a. Jours ouvrables*

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

20 Jours ouvrables

A réaliser entre le 23/01/2024 et le 12/03/2024

✓ Jours ouvrables (5/7)  
✓ En journée uniquement de 06.00 à 22.00

**b. Jours non ouvrables**

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

0 Jour ouvrable

A réaliser entre le 05/02/2024 et le 27/02/2024

 Week-ends uniquement  
 En journée uniquement de 06:00 à 22:00  
 Vacances scolaires incluses

**c. 7j/7**

Récapitulatif des périodes où vous êtes susceptible d'utiliser la voirie

Marge de manœuvre

Aucune	Faible	Mes dates sont flexibles
--------	--------	--------------------------

Semainier

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
AM						
PM						
NT						

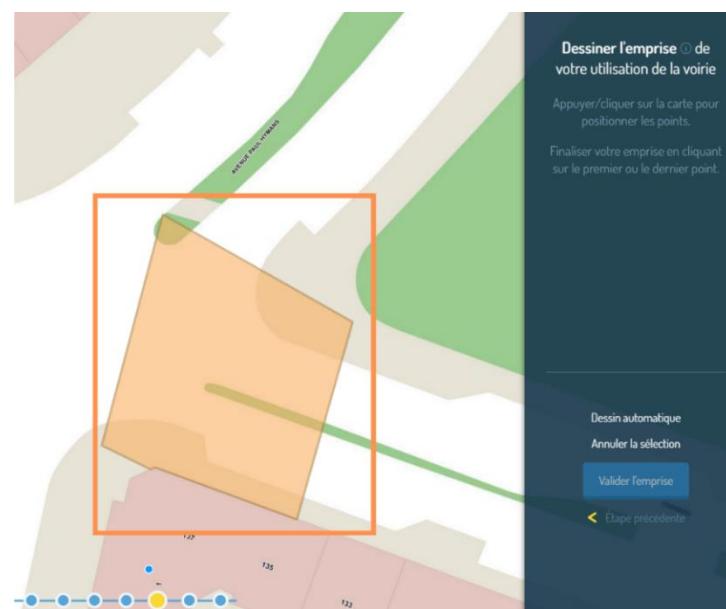
17 Jours ouvrables

A réaliser entre le 05/02/2024 et le 27/02/2024

 7j/7  
 En journée uniquement de 06:00 à 22:00  
 Vacances scolaires incluses



- 9.10. Lors de cette étape, vous devrez choisir l'emprise de votre phase. Attention : celle-ci doit obligatoirement être comprise dans l'emprise que vous aviez choisie pour votre chantier au préalable. Je vous renvoie vers la section **Comment dessiner l'emprise d'un chantier ?** afin de voir les différentes possibilités pour le dessin votre emprise.



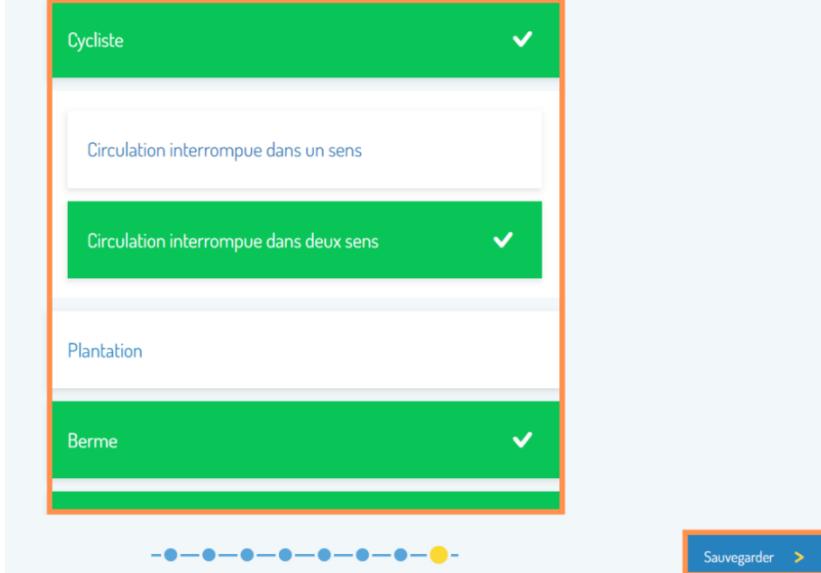
- 9.11. Sur cette page, choisissez la méthode qui sera utilisé lors de l'exécution votre chantier. Il est possible qu'aucune de ces informations ne concerne votre chantier. Dans cette situation, cliquez simplement sur la case « Autres ».

- 9.12. Si votre chantier à un impact sur un ou plusieurs utilisateur(s) de la voirie, cochez le(s) suivant(s).

Remarque : Osiris arrive automatiquement à déterminer si votre chantier à un impact sur les piétons et/ou cyclistes. Pour le reste des usagers, c'est à vous de les sélectionner.

De plus, pour les cyclistes, il vous faudra spécifier quel sens de circulation est interrompu et pour les piétons, il vous faudra préciser si la circulation est complètement interrompue ou non.

Quels éléments allez-vous perturber ?  
Sélectionnez les éléments qui sont perturbés par l'utilisation de la voirie



Element	Statut
Cycliste	✓
Circulation interrompue dans un sens	
Circulation interrompue dans deux sens	✓
Plantation	
Berme	✓

Sauvegarder >

- 9.13. Une fois que vous avez complété les différents points précédents, vous verrez apparaître votre nouvelle phase.



2 - Pose de conduites : câbl...



Information phase

Coupes de mobilité

Demandes  
autorisation / Autorisations  
modificatives / Compléments

Plans de signalisation

Autorisations de police

Avis démarrage

Assignation  
Responsable avis flash

Avis flash

Etats des lieux



## Partie 5 : Contact

En cas de questions persistantes, nous vous encourageons à visiter le site de « [My Osiris](#) », où vous pourrez accéder à des informations complémentaires. De plus, un système d'assistance [helpdesk](#) est disponible pour vous orienter de manière plus efficace.